

Séance du 30 mars 2021 à 18h30

Procès- verbal – compte- rendu

Date de la convocation : 16 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents :

Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Jean-Marc VERRHIEST, Agathe JOFFRE, Nicolas DION, Nadine DELANNE, Francis DAILLY, Cécile FILLAULT, Marie-Christine BREJAUD, Sabine CHARBONNIER, Steven OTTAN, Christophe MOULIN

Absents excusés : Sandra HOGUILLARD

Secrétaire de séance : Nadine DELANNE

Mme Marie-Christine BREJAUD n'était pas présente pour la première délibération. Son arrivée a été constatée au début du débat de la délibération 2021-13.

Délibération n°2021-12

Adhésion fonds d'aide aux jeunes en difficultés

Le conseil municipal DECIDE d'adhérer au FAJD pour 2021 et de verser la somme de 35€

Délibération n°2021-13

Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par le comptable supérieur du SGC de Châteauroux.

Délibération n°2021-14

Approbation du compte administratif 2020

Le conseil municipal approuve le compte administratif dressé par Monsieur le Maire comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / déficits	Recettes / excédents	Dépenses / déficits	Recettes / excédents	Dépenses / déficits	Recettes / excédents
Exercice 2020	756 319.84€	857 828.20€	70 017.98€	226 994.51€	826 337.82€	1 084 822.71€
Résultat 2020		101 508.36€		156 976.53€		258 484.89€
Résultat reporté 2019		100 281.72€	36 286.76€			63 994.96€
SOLDE		201 790.08€		120 689.77€		322 479.85€
RAR 2020			98 748.30€	2 990.00€	95 758.30€	
TOTAL		201 790.08€	98 748.30€	123 679.77€		226 721.55€
RESULTATS DEFINITIFS		201 790.08€		24 931.47		226 721.55€

Délibération n°2021-15

Affectation du résultat 2020

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

✂ Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté 201 790.08€

✂ Compte 001 – Excédent d'investissement reporté 120 689.77€

Délibération n°2021-16

Attribution des subventions 2021

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions, participations et cotisations suivantes :

A noter que les membres de l'assemblée ayant un quelconque intérêt personnel dans l'une ou l'autre association communale, sont invités à ne pas prendre part au vote.

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention
Ecole de Diors	9 500€	14	0	0
Tennis club de Diors	13 500€	11	2	1
Club de pétanque	500€	14	0	0
Football club de Diors	19 800€	12	1	1
Familles rurales - gym douce	450€	11	2	1
Familles rurales - Marche	360€	11	2	1
Familles rurales - Gym	990€	12	2	0
Club informatique	500€	14	0	0
Comité des fêtes	3 500€	13	0	1
Anciens combattants	300€	14	0	0

ORGANISME / ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention
Amis de la Martinerie	100€	14	0	0
Amicale des sapeurs-pompiers de Châteauroux	100€	14	0	0
France victimes 36	65€	14	0	0
Association des maires de France	127€	14	0	0
AMI 36	100€	14	0	0
CAUE 36	105€	14	0	0
SPA	494.55€	14	0	0
Prévention routière	100€	14	0	0
Fondation du patrimoine	75€	14	0	0
FAJD (délibération 2021-12)	35€	13	0	0

Délibération n°2021-17

Vote des taux 2021

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances prévoyant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Compte tenu que la taxe d'habitation est supprimée, il n'est plus nécessaire de délibérer sur son taux.

Pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore, le taux de 2020 s'applique automatiquement. Pour mémoire, il était de **6.56%**.

Compte tenu que la suppression du produit de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le taux de référence 2021 de TFPB sera égal à la somme du taux communal (**5.72%**) et du taux départemental de TFPB de 2020 (16.21%) dans le respect des règles de plafonnement.

Les taux d'imposition de la commune votés par le conseil municipal en 2020 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti : 5.72%

Taxe foncière non bâti : 18.92%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE les taux des deux taxes pour l'exercice 2021 comme suit :

Taxe foncière sur le bâti	21.93% (part communale à 5.72% + part départementale à 16.21%)
Taxe foncière sur le non bâti	18.92%

Cependant, l'assemblée fait savoir à 11 voix contre et 3 abstentions, sa désapprobation concernant cette mesure.

Délibération n°2021-18

Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021 proposé par Monsieur le Maire, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 068 167.66€	1 068 167.66€
Investissement	415 303.30€	415 303.30€
TOTAL	1 483 470.96€	1 483 470.96€

Délibération n°2021-19

Indemnisation kilométrique des agents

Le conseil municipal décide de dédommager les distances parcourues par les agents municipaux utilisant leur véhicule personnel pour raisons professionnelles : réunions extérieures, formations,...

QUESTIONS DIVERSES

* un exploitant agricole demande le renouvellement du bail concernant un terrain agricole se trouvant à proximité du cimetière.

* La pratique du sport pour les mineurs peut reprendre en intérieur (activités scolaires et extra-scolaire).

* Les élections départementales et régionales devraient avoir lieu les 13 et 20 juin prochain. 2 bureaux de vote devront être installés.

* La maison des associations fera l'objet d'une visite de la commission de sécurité.

* Un food-truck devrait s'installer le mardi soir.

* La gendarmerie propose aux élus la visite de leur centre opérationnel à la caserne Charlier.

* Projet de téléconsultation médicale.

Séance levée à 21h30.